L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 12 AOUT 1854.

Imprimé et publié par [illegible]
G. F. [illegible]
G. F. WEYSSE. [illegible]
E. DUVERGER. [illegible]
No 83, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 12 AOUT.

LES MOHICANS DE PARIS.

Tous les abonnements nouveaux, faits dans le courant du présent mois, recevront gratuitement, et à titre de prime, les deux premiers volumes des MOHICANS DE PARIS, déjà publiés.

BULLETIN.

Le Congrès s'est ajourné officiellement le 7 de ce mois, mais ses travaux avaient cessé le 4, la résolution de la Chambre ayant positivement déclaré que dans cet intervalle de trois jours aucune proposition autre que celle de lever la séance ne pourrait être faite.

Ces trois jours ajoutés sans nécessité à la session auraient pu, avec autant de raison, être portés à vingt ou trente. Une session implique le temps occupé par les Chambres à délibérer: du moment où elles cessent de se réunir et où les membres quittent le capitole et Washington, il n'y a plus de session. Le Congrès a changé tout cela, et nous craignons que le précédent qu'il vient d'établir n'autorise plus tard de plus fâcheuses dérogations aux principes élémentaires d'un gouvernement républicain.

Notre correspondant de Washington fait à ce sujet quelques réflexions qui nous frappent par leur justesse. «La session, nous écrit-il sous la date du 4, s'est de fait terminée aujourd'hui, bien qu'elle doive se prolonger officiellement jusqu'au 7, ce qui ajoutera au salaire que reçoivent les honorables. Pendant ces trois jours additionnels les Chambres seront en vacances; le speaker et le vice-président iront seulement au capitole le 7 au matin pour proclamer l'ajournement. Ces trois jours de session officielle coûteront au trésor $7900. C'est peu de chose, si l'on songe à ce que fait la nation pour avoir des représentants à Washington, mais n'est-il pas scandaleux de voir ces derniers s'adjuger un salaire lorsque leurs fonctions ont cessé?

Le cri général est que la corruption règne à Washington. C'est vrai, mais le Congrès donne le premier l'exemple de l'impudeur. Quand une accusation est portée contre un représentant ou un sénateur, on nomme un comité d'enquête qui fait semblant d'interroger quelques témoins et qui présente ensuite un rapport où l'innocence de l'inculpé est invariablement établie. Mais c'est aujourd'hui le Congrès en masse qui nous donne l'exemple de la turpitude en prolongeant officiellement, dans le but d'accroître la rétribution des honorables, une session qui est si bien terminée que représentans et sénateurs sont presque tous partis pour s'en retourner chez eux, non cependant sans avoir touché d'avance leur salaire des trois jours additionnels qu'ils se sont votés. N'est-ce pas là un acte d'improbité?

Les représentans déclarent, il est vrai, que leur rémunération est insuffisante. Mais alors chacun pourrait en dire autant, et le receveur des deniers publics, par exemple, pourrait s'allouer généreusement, en vertu de ce principe, ce qui ne lui appartient pas. C'est l'excuse et la justification du vol.»

Le Congrès s'est ajourné sans voter les dix millions demandés par le président. Le journal officiel a eu beau s'époumoner, les chambres sont restées sourdes à ses appels et à ses prières. Ce refus de la majorité démocratique d'accorder à M. Pierce les fonds dont celui-ci prétendait avoir besoin pour le règlement des affaires d'Espagne constitue pour l'administration un véritable échec. Le coup est d'autant plus rude que l'Union avait fort nettement posé la question. Voici comment il s'exprimait:

«On ne saurait nier que dans l'état actuel des choses en Espagne, quelques millions ne serviraient au président à régler d'une manière définitive et satisfaisante toutes nos difficultés avec le gouvernement de Madrid. [illegible] M. Barksdale, ce serait le sujet d'un [illegible] national. Il nous semble que [illegible] ne risque rien à voter le bill; l'intégrité du président relativement à l'emploi des fonds serait seule en jeu. Si la mesure ne passe pas, on compromet le dénouement d'une des questions nationales les plus importantes. Nous avons tout lieu de croire que le président juge cette mesure nécessaire; il l'a dit dans son message au Congrès; et si la nécessité de l'allocation avait cessé d'exister, l'administration en aurait certainement fait part au Congrès. Bien que nous touchions à la fin de la session, nous espérons qu'on s'occupera d'une affaire aussi grave, et que les suggestions du président seront suivies.»

Il est impossible, on le voit, d'être plus pressant et de parler un langage plus clair. C'est M. Pierce lui-même qui s'adressait au Congrès par les colonnes du journal officiel, mais son éloquence a échoué contre la défiance qu'il inspire à son propre parti. Ses amis d'autrefois le renient avec éclat et l'attaquent avec autant de violence qu'ils en mettaient naguère à combattre ses adversaires. Le National Democrat de New York, un des journaux qui l'ont soutenu avec le plus d'ardeur, propose ironiquement au peuple de réélire M. Pierce à la présidence et profite de l'occasion pour fulminer un terrible réquisitoire contre l'administration.

Mais s'il est permis d'attaquer le système politique des hommes qui président au gouvernement, le chef de l'État doit être partout et toujours respecté. Cette règle a été malheureusement violée vis-à-vis de M. Pierce. Le président descendait du capitole ces jours derniers lorsqu'un inconnu l'aborda, lui donna la main, et l'invita à venir prendre quelque rafraîchissement avec lui au café. M. Pierce refusa poliment et il se dirigeait vers sa voiture lorsque l'inconnu lui lança à la tête un œuf dur. Le choc fut si violent que le président tomba tout étourdi, mais il se releva aussitôt, et ayant fait arrêter l'agresseur monta en voiture et retourna à la maison Blanche. L'ivresse seule peut expliquer la brutalité de cet individu.

Le reste de notre bulletin se composera de quelques fragments des dernières lettres de notre correspondant de Washington.

Les comités des affaires étrangères des deux Chambres se sont prononcés, nous écrit-il, contre l'allocation de dix millions que l'on a proposé de mettre à la disposition du Président pour régler nos affaires avec l'Espagne.

Le bill du homestead est resté sur le bureau, la Chambre ayant même refusé à son auteur, M. Dawson, de la Pennsylvanie, d'en proposer le renvoi au comité général.

Je crois que le bill relatif à la diminution graduelle du prix des terres publiques a été voté, mais tout est dans une telle confusion en ce moment qu'il est difficile de savoir ce qui a été fait et ce qui n'a pas été fait.

Le dernier jour de la session a été marqué à la Chambre des Représentans par un inexprimable désordre. Ces saturnales font peu d'honneur aux législatures américaines. La législation n'a rien à gagner à cette hâte et à cette précipitation des derniers jours. Il faut absolument que l'on essaie de remédier à ce criant abus. Les Chambres ne font rien jusqu'à la veille ou l'avant-veille de la clôture, et alors elles vont si vite en besogne que personne ne sait positivement ce qui se passe. Les honorables votent de travers et à peu près au hasard. Il y aurait un moyen de changer ces déplorables coutumes, ce serait d'allouer aux membres du Congrès un salaire régulier pour l'année. De cette façon, intéressés à terminer leurs travaux le plus vite possible. Que la mesure soit décrétée, et l'on ne verra guère de session se prolonger au-delà du 1er mai. Les bavards de la Chambre et du Sénat auraient à se taire, car leurs collègues, pressés d'en finir, ne manqueraient pas de leur imposer silence. Que la presse prenne en main la cause de cette réforme et elle s'accomplira.

M. Dudley Mann, assistant-secrétaire d'État, et qui a quelque expérience dans la diplomatie, est parti ce soir pour France. Il a un congé de deux mois. Il n'est pas probable qu'il quitte les États-Unis pour un voyage d'agrément. On explique autrement son départ et on croit qu'il va jusqu'en Espagne.

NOUVELLES DU MEXIQUE.

Le steamer Orizaba, arrivé hier, nous a apporté des journaux de Vera Cruz jusqu'au 5 courant et de Mexico jusqu'au 3. On trouvera plus loin notre correspondance mexicaine.

Le général Diez de la Bonilla, gouverneur du district de Mexico, a fait afficher dans les rues de Mexico le décret suivant:

1o—Toute personne à laquelle il sera prouvé qu'elle a propagé des nouvelles fausses ou alarmantes, quelle que soit la classe à laquelle elle appartiendra, sera mise en prison, considérée comme conspirateur, et, pour ce fait, jugée conformément à la loi du 1er août 1853.

2o—Celui qui s'occupera de censurer les actes du gouvernement suprême ou ceux des autres autorités de la nation, sera mis en prison, jugé et condamné comme factieux.

3o—Encourra la peine de deux cents piastres d'amende, ou celle de deux mois de prison, tout individu qui ne découvrira pas ceux qui s'occupent de supposer des revers supportés par les troupes du gouvernement, d'applaudir ou d'encourager la révolution.

4o—Les autorités sujettes à ce gouvernement auront soin de faire observer exactement les dispositions qui précèdent.

Nous puisons les faits suivants dans le Trait d'Union.

On lit dans l'Iberia: «Le bruit court que le comte de Raousset a débarqué à Guaymas, où il s'est présenté à M. le général Yañez, gouverneur et commandant général de Sonora, [illegible]

[illegible]

—Les Comanches ont commis, dans le département de Chihuahua, leurs excès habituels pendant le mois de juin. Ils ont attaqué plusieurs haciendas, tué, volé, emmené le bétail, enfin ils se sont livrés à toutes les atrocités que nous signalions, dernièrement, pour les départements de Durango et de Zacatecas. Les habitans, sans défense, n'osaient même plus sortir de leurs maisons.

On écrit à la «Reforma» de San Luis, ce qui suit, à la date du 23 juin:

«Le parti d'Indiens qui a envahi dernièrement le département de Zacatecas et contraint le gouverneur et commandant général, M. Francisco G. Pavon, avec 400 hommes et deux pièces de montagne, a été battu par le lieutenant colonel N. Marquez, qui commandait 100 hommes de force permanente de Durango et 60 hommes de force rurale [illegible] Ortiz Izquierdo [illegible] Zacatecas.

—On écrit de Durango sous la date du 14 juillet: «Avec les pluies sont survenus les Indiens. Leur invasion a été marquée par des atrocités inouïes. Altérés de sang et de vengeance, ils parcourent tout notre département, ne laissant après eux que ruines, cendres et cadavres. Nous en sommes entourés; il ne nous est pas permis de sortir de la ville. Je crois vous faire plaisir en vous envoyant le dernier numéro du journal de notre ville; vous y verrez une partie des désastres que notre département a soufferts dans ces derniers jours. On n'évalue pas à moins de 700 les Indiens qui l'ont envahi, sans compter ceux qui s'en sortent guère plus et le dévastent en tous sens sans relâche. On assure que sur ces 700, 200 sont armés de fusils dont ils se servent avec habileté.»

Le Registro oficial de Durango est en effet rempli de détails sur les incursions des Indiens qui se sont présentés à la fois dans les sous-préfectures de Mapimi, de Cuencamé, de Nabas et de Nombre de Dios. Partout sur leur passage, les sauvages sèment la mort, le pillage et l'incendie. Dans le rancho seul de las Astas, le 7 juillet, plus de cinq cents Indiens ont tué 29 habitans, 13 hommes et 16 femmes, et ont emmené prisonniers 12 enfans ou jeunes gens des deux sexes. Près de l'hacienda de la Cadena, ils attaquèrent un convoi de charriots, et de 23 personnes qui accompagnaient ce convoi, toutes furent tuées, à l'exception du propriétaire des charriots, M. Ruperto Aisparo, blessé mortellement!

Le gouverneur de Durango a, par une circulaire en date du 11 juillet, obligé les habitans à secouer leur apathie, à construire des fortifications autour de leurs demeures et à prendre d'autres mesures pour la sûreté commune. S. A. S. tranchant encore mieux dans le vif, a ordonné que dans tous les départements envahis, les hommes de 16 à 50 ans s'arment et s'équipent à leurs frais, les propriétaires d'haciendas devant armer et équiper leurs domestiques. Les habitans, ainsi réunis en corps armé pour combattre les Indiens, seront soumis à l'Ordonnance et aux lois militaires, tant pour la discipline que pour l'octroi des retraites et des pensions résultant de blessures en temps de guerre.

— On lit dans l'Eco Zamorano du 13 courant:

«Les factieux, au nombre de 150, ont occupé Uruapan le 4 du courant, aussitôt qu'ils ont su qu'il n'y avait pas de troupe, celle qui s'y trouvait aux ordres du lieutenant-colonel Miguel Montano étant sortie pour se diriger sur Patzcuaro. Le jour suivant, ils résolurent de se retirer sur la nouvelle qui leur fut donnée que des troupes du gouvernement venaient à leur rencontre pour les poursuivre. Avant de partir, ils se firent donner, par les habitans, mille piastres qu'ils emportèrent. Ils venaient de quitter la ville, quand arriva M. le colonel José M. Huerta avec une section composée de 90 dragons de l'escadron de Queretaro, et de 20 fantassins; les habitans l'ayant informé que les factieux étaient encore tout près, il se détermina à marcher à leur poursuite. Il les atteignit à peu de distance de la ville, mais prenant en considération le mauvais état dans lequel étaient les hommes et les chevaux, et voyant, d'ailleurs, que le terrain n'était pas propre à la manœuvre de la cavalerie, les chefs résolurent de rentrer à Uruapan. Les factieux les y suivirent; mais 40 soldats s'étant fortifiés dans une maison de la place, repoussèrent la bande et se défendirent jusqu'à la matinée du 6, moment où les factieux se retirèrent pour aller à Paracho. Pendant l'attaque, la prison fut brûlée, trente criminels furent mis en liberté et deux boutiques furent saccagées. Il y a eu sept morts du côté des factieux, entre eux le chef José Maria Guerrero; du côté des troupes du gouvernement il n'y a eu que quatre hommes tués, entre autres un officier de l'escadron de Queretaro. Le commandant de cet escadron, M. Escudero, a reçu dans la jambe une balle qui, croyait-on, nécessiterait l'amputation.

—Un journal, le Siglo, annonce que le gouvernement a déjà négocié, à 2 pour cent de prime, un million sur les sept millions de l'indemnité de la Mesilla. Il ne reste, par conséquent, plus que six millions à négocier. L'Universal prétend que les propositions les plus raisonnables qui aient été faites au gouvernement par les banquiers consistaient à prendre les traites au pair.

Sur l'initiative de M. le ministre de fomento, M. le gouverneur du département de Veracruz a nommé les personnes dont les noms suivent, afin qu'elles se chargent du soin de former les collections devant faire connaître, à l'exposition universelle de Paris, les produits végétaux et minéraux de ce département:

M. Adolphe Hegewisch, pour le district de Veracruz,
M. Manuel Lozada Gutierrez, pour les districts de Jalapa et de Jalacingo;
M. José A. Nieto, pour les districts d'Orizaba et de Cordova;
Et M. Juan Laforet, pour les districts de Tuxpam et Tampico.

— Il a été accordé à ce département, pour trois mois, la libre introduction des grains de première nécessité, en raison de la disette qu'y ont causée les sauterelles.

—A Jamiltepec (Oajaca), il y a disette complète de maïs. Les pauvres se sont nourris de fruits aussi longtemps qu'ils l'ont pu; les fruits venant à leur manquer, ils ont eu recours aux racines des arbres; les maladies sont survenues, et enfin, on cite un jour pendant lequel trois personnes sont mortes de faim. Quand ces déplorables nouvelles sont arrivées à Oajaca, M. Juaquin M. Vasconcelos, habitant de cette dernière ville, a envoyé aux autorités de Jamiltepec cent fanègues de maïs.

—Par décret du 15 du courant, le gouvernement a concédé à M. Alejandro J. Atocha le privilège d'ouvrir un chemin de fer entre l'un ou l'autre des points de Paso ou de Presidio del Norte, et le port de Guaymas. M. Atocha est également privilégié pour l'établissement d'un télégraphe électrique sur la ligne même du chemin de fer. Ce double privilège durera 99 ans, à l'expiration desquels le chemin de fer deviendra propriété du gouvernement. La compagnie se formera soit au Mexique, soit aux États-Unis, et devra être constituée dans le délai d'un an. Les matériaux, trains, fer, et tout ce qui sera nécessaire pour la construction du chemin, seront libres de droits; les navires qu'ils apporteront seront exemptés des droits de tonnage. Dans les deux ans de la constitution de la compagnie, il devra être procédé à la reconnaissance du terrain, et le chemin devra être achevé dans les 12 ans. L'entreprise et les actionnaires seront soumis aux lois mexicaines et le privilège ne pourra être aliéné sans le consentement du gouvernement.

Au nombre des passagers arrivés hier à bord de l'Orizaba, se trouve M. Bordas, l'excellent ténor du théâtre d'Orléans, qui a terminé, croyons-nous, l'engagement qu'il avait conclu avec l'impresario de l'Opéra de Mexico.

CORRESPONDANCE MEXICAINE.

Défaite et mort de Raousset Boulbon. Succès du général Yañes. Coup d'œil sur la politique Mexicaine. Comment se font les révolutions, etc. etc.

Mexico, 3 août 1854.

AUX EDITEURS DE L'ABEILLE.

Messieurs,

Il n'est bruit, depuis deux jours, que de la descente de M. de Raousset, de sa défaite et de sa mort. Tout le monde savait depuis longtemps qu'il se préparait en Sonore une nouvelle aventure, et les moins clairvoyans soupçonnaient fort les étrangers enrolés récemment au service du Mexique de n'être que les agens de l'invasion projetée. C'est ce qui n'a pas manqué d'arriver. A peine M. de Raousset a-t-il touché terre que les 400 aventuriers en garnison à Guaymas se sont ralliés à lui et ont tenté le coup de main du 13, si funeste aux agresseurs et affligeant pour tous les Français établis ici. Cette histoire fait peu d'honneur à la sagacité de MM. Dillon et Valle. On met en doute la véracité des dépêches reçues; les détails de ce désastre sont probablement défigurés; nous saurons bientôt à quoi nous en tenir.

Le succès du général Yañes a relevé un peu le crédit du gouvernement si dépopularisé partout que sa chute prochaine n'est plus un doute pour personne. Les mesures extrêmes sont toujours la ressource des gouvernements épuisés et quand on lit au coin des rues des bandos où il est défendu de parler politique et ordonné de dénoncer les gens mal pensants ou parlant mal, il est tout simple de supposer que l'administration ne compte plus que sur les sympathies de la police secrète—triste sympathie n'est-ce pas! Quel doit être l'étonnement des gens du dehors qui s'occupent un peu du Mexique: un courrier leur apporte la nouvelle que tout est calme, que l'incendie a éclaté et qu'il se répand à grandes flammes, et puis par la prochaine malle, au moment que vous pourriez croire que tout était déjà consommé ou consumé vous apprenez qu'il n'y a plus qu'un peu de fumée. C'est la marche des révolutions chez les peuples où il n'y a ni principe, ni conviction, ni passions, ni vie politique. Les révolutions ne sont ici que des spéculations; on convoite une place, un grade, ou quelque contrebande à introduire, et là-dessus on se fait révolutionnaire [illegible]

[illegible]

La dictature [illegible] se prolongera jusqu'à la chute du dictateur; au reste ce n'est pas une petite affaire que de décider quelles sont les institutions qui conviennent au Mexique [illegible] et dévorent ces cinq millions de bipèdes cuivrés. Tant qu'on aura ici un clergé comme le nôtre tout projet de colonisation ne sera qu'un rêve naïf; c'est là le nœud à délier ou à couper, mais c'est une longue question dont je m'occuperai dans une autre lettre.

Le choléra a disparu après avoir emporté trois mille victimes; une quarantaine de français ont succombé à l'épidémie, le fléau a frappé sur les riches et la ville est tout en deuil.

Il me semble que je vous ai dit tout ce qui pouvait vous intéresser et il ne me reste plus qu'à vous saluer. Z......

CHRONIQUE LOCALE.

Premier District.

VOLEUR.—Un individu nommé George Hall, que l'on avait arrêté lors du dernier incendie, au moment où il volait quelques saumons de plomb, passera un mois à la maison de travail.

COUP DE POIGNARD—Jeudi soir, une querelle s'éleva, au coin des rues Girod et Magazine, entre Patrick Byrnes et Chas. E. Courtney, qui étaient tous deux ivres. Byrnes se saisit d'un ciseau et le plongea trois fois dans le dos de Courtney. Le coupable a été arrêté hier et a fourni un cautionnement de $400 pour répondre de sa comparution le 18 du courant.

PLAINTE RETIRÉE—Ann Chandler a retiré hier la plainte qu'elle avait portée contre Lizzie, la femme avec laquelle vivait Highams, tué dernièrement par Chandler. On se rappelle que la querelle est survenue au sujet de ces deux femmes.

ENQUÊTE—Le petit garçon qui a été écrasé mardi dernier, par les wagons du chemin de fer de Carrollton, a succombé à ses blessures. Le coroner a procédé à l'enquête sur le corps chez ses parents, No 166, rue Peyrras. Le jury a constaté que Julius Simons (c'est le nom de l'enfant) est mort par accident. Il n'avait que neuf ans.

Deuxième District.

TENTATIVE DE MEURTRE.—Francisco Lopez comparaissait hier devant le recorder par intérim Filleul, sous prévention d'avoir voulu tuer, lundi dernier, à midi, M. Adolphe Lange, commissaire du marché aux légumes. Les témoignages ont établi que le prisonnier, qui n'est connu que d'un petit nombre de ceux qui vendent sur le marché, fut vu, par le commissaire, pour la première fois, lundi, entre 7 et 8 heures du matin. Lopez se mit à errer parmi les étables, et à midi lorsqu'il aperçut M Lange causant avec une femme de couleur, s'approcha de lui par derrière, plaça sa main sur son épaule et lui porta un coup de couteau au cou, au-dessus de la première vertèbre. La blessure eût été mortelle, si l'arme n'avait dévié. M. Lange lui ayant demandé les raisons qui l'avaient poussé à attenter à ses jours, [illegible] fut sa seule réponse. Là dessus le commissaire lui frappa la main avec une canne plombée et, aidé de quelques autres personnes qui avaient vu tout ce qui s'était passé, parvint à l'arrêter. Arrivé au poste, l'officier de police Galliard demanda à Lopez pourquoi il avait poignardé M. Lange: «Je l'ai fait, dit-il, et peu m'importe les conséquences!»

Le recorder après avoir entendu les témoins, a refusé d'admettre le prisonnier sous caution et l'a envoyé devant la Première Cour de District, sous l'accusation de tentative de meurtre.

FUITE.—Amélie Beckreas(?) se présentera devant la Première Cour de District pour avoir brisé une lampe sur la tête de George Mico(?).

Troisième District.

ACCUSATION DE VOL.—Le recorder Seuzeneau a envoyé John Daly devant le juge Robertson, sous l'accusation d'avoir essayé de voler des planches à l'hôpital Luxembourg.—Thomas Knots, un des employés à l'hôpital, se présentera devant le même tribunal, pour avoir tiré un coup de fusil sur Daly et l'avoir blessé au bras.

Le steamer Pacific est parti le 5 août de New-York pour Liverpool, avec 113 passagers et près d'un million en espèces.

ELECTIONS DE LA CAROLINE DU NORD—Des dépêches transmises, le 8 courant, de Washington au Register de Mobile, annoncent que DOCKERY, whig, a été élu gouverneur de la Caroline du Nord, et que les whigs ont beaucoup gagné à la Législature. Des dépêches de la même date reçues à la Nlle-Orléans, annoncent que BRAGG, démocrate, est élu et que la composition de la Législature est douteuse. Où est la vérité?

NOMINATIONS.

Les nominations suivantes, faites par le président, ont été confirmées par le Sénat:

Francis Chesworth, juge associé de la Cour Suprême du territoire de Washington.
William Claude Jones, avocat des États-Unis du Nouveau Mexique.
John K. Warner, avocat des États Unis du territoire de Minnesota.
Joseph C Hart, consul à Ténériffe.
Townsend Harris, consul à Ningpo en Chine.
John Higgins, consul à Belfast, Irlande.
Hugh Keenan, consul à Cork, Irlande.
Darius A. Ogden, consul à Honolulu, royaume d'Hawai.
Robert S. Cassat, consul au Hanovre.
William Mabutter, consul à Laguna, Mexique.
James E. Gibble, collecteur de la douane à Beaufort, Caroline du Nord.
Thomas L. Shaw, collecteur à Georgetown, Caroline du Sud.
Horace Moody, collecteur du district d'Oswegatchie, New York.
David S. Ruddock, surveyor à New London, Connecticut.
Henry N. Dowd, surveyor à Albany, New-York.
Garland Hunt, agent des Indiens, à Utah.
R. H. Lansdale et Aquila Jones, agents des Indiens dans le territoire de Washington.
Edward Hunter, marshall des États-Unis dans le district sud de la Californie.
John S. Hacker, surveyor à Cairo, Illinois.
William Stuka(?), surveyor à Keokuk, Iowa.
William H. Merritt, surveyor à Dubuque, Iowa.
William A. Buffum, consul des États Unis, à Trieste.
William H. Emery, commissaire des États-Unis pour tracer la ligne de démarcation entre les États-Unis et le Mexique, conformément au traité du 30 décembre 1853.
James W. Rhea, surveyor à Tuscumbia, Alabama.
Pascual Bequette, receveur des deniers publics, à Benicia, Californie.
John A. Wheeler, ministre des États-Unis à Nicaragua.
John L. Marling, ministre des États-Unis à Guatemala.
William Grayson Mann, secrétaire de légation au Brésil.
Francis Burt, gouverneur du territoire de Nebraska.
Charles H. Mason, secrétaire du territoire de Washington.

FEUILLETON.

LES MOHICANS DE PARIS.

PAR ALEXANDRE DUMAS.

CHAPITRE VII—(SUITE)

La jeune fille se leva; elle était svelte, élancée, flexible comme un palmier; elle alla prendre le jeu de cartes au fond du tiroir d'un vieux bahut perdu dans un coin, et le présenta à la vieille, de ses petites mains maigres et effilées, mais blanches, mais aux ongles soignés comme ceux d'une petite maîtresse.

Malgré l'habitude qu'il avait sans doute de voir ces expériences cabalistiques, Babolin se rapprocha de la vieille, s'accroupit sur le parquet, les jambes croisées, et s'apprêta à regarder, avec une admiration naïve, la scène de magie qui allait s'accomplir.

La Brocante tira de derrière elle une grande planche de sapin en forme de fer à cheval, qu'elle posa sur ses genoux.

—Appelle Pharès, dit-elle à la jeune fille, en désignant d'un mouvement de tête, l'oiseau perché sur la poutre, et qui répondait à ce nom emprunté à l'un des trois mots cabalistiques du festin de Balthazar.

La corneille avait cessé de battre des ailes, et semblait attendre le moment de jouer son rôle dans la scène qui se préparait.

—Pharès! chanta la jeune fille en donnant à cette appellation toute la douceur de sa voix.

La corneille sauta de la poutre sur l'épaule droite de la jeune fille, qui s'accroupit devant la vieille, inclinant un peu de son côté l'épaule sur laquelle était placé l'oiseau.

Alors, la Brocante poussa une note étrange, qui venait à moitié du gosier et à moitié des lèvres, et participait à la fois du sifflet et du cri.

A ce son perçant, les douze chiens, d'un seul bond, et en se heurtant les uns les autres, s'élancèrent de leur hotte, et, en véritables chiens savans qu'ils étaient, vinrent se placer à droite et à gauche de la magicienne, s'asseyant sur leur derrière avec la gravité de docteurs prêts à entamer une discussion théologique, et formant autour de la table un cercle parfait au centre duquel se trouvait la Brocante.

Quand ces préparatifs, apparemment nécessaires, furent bruyamment achevés de la part des chiens, qui, pendant toute la manœuvre, poussaient des cris lugubres, le silence s'établit.

La Brocante regarda successivement l'oiseau et les chiens, et quand cette revue fut passée, elle prononça d'une voix solennelle des syllabes empruntées à une langue étrangère, inconnue peut-être d'elle-même, que des Arabes eussent pu prendre pour du français, mais que des Français n'eussent certainement pas pris pour de l'arabe.

Nous ignorons si Babolin, Rose-de-Noël et Justin comprirent le sens de ces paroles; mais, ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'il fut compris des douze chiens et de la corneille [illegible]

Puis, les [illegible] les chiens [illegible] se couchèrent.

Quant à la corneille, elle sauta de l'épaule de Rose-de-Noël sur la tête de la vieille, et s'y cramponna, enfonçant ses serres dans les cheveux gris de la Brocante.

Le tableau, alors, se fût présenté ainsi à un peintre de l'intérieur.

Le grenier sombre, rayé seulement de quelques traînées de jour, s'infiltrait à grande peine par les rares ouvertures [illegible]

La vieille assise, avec ses chiens étendus en cercle autour d'elle; Babolin couché à ses pieds; Rose-de-Noël debout, le long du pilier.

[illegible]

— Il est bien entendu, dit-elle, que vous venez me demander [illegible] d'une personne que vous aimez?

— Oh! que j'aime! dit Justin.

— Bien!... vous êtes le valet de trèfle, c'est-à-dire un jeune homme entreprenant et adroit.

— Justin sourit tristement: l'initiative et l'adresse, c'étaient, au contraire, les deux qualités qui lui manquaient essentiellement.

—Elle, elle est la dame de cœur, c'est-à-dire une femme douce et aimante.

Du côté de Mina, c'était bien cela du moins.

Les cartes battues et coupées, Justin [illegible] le valet de trèfle, et Mina par la dame de cœur, la Brocante retourna d'abord trois cartes.

Elle recommença six fois le même manège.

Chaque fois qu'il y avait deux cartes de la même couleur, deux cœurs, deux trèfles, deux carreaux, soit deux piques, elle prenait la carte la plus élevée, et la mettait devant elle, rangeant de gauche à droite les cartes qui se présentaient ainsi.

Au bout de dix essais, elle avait six cartes.

Cette première opération finie, elle battit le jeu à nouveau, fit de nouveau couper de la main gauche, et recommença l'expérience en suivant le même système.

Un des paquets donna trois as; la sorcière les prit tous les trois, et les plaça à côté les uns des autres.

Ce brelan abrégeait son opération; en lui donnant trois cartes au lieu d'une.

Puis elle continua, jusqu'à ce qu'elle eût dix-sept cartes.

Les deux cartes représentant Mina et Justin étaient sorties.

La sorcière, à partir du valet de trèfle, compta sept cartes de droite à gauche, le valet de trèfle compris.

—Voilà! dit-elle; celle que vous aimez est une jeune fille blonde de seize à dix-sept ans.

—C'est bien cela, dit Justin.

Elle compta sept fois encore, et tomba sur le sept de cœur renversé.

—Projets dérangés!.... Vous avez fait avec elle un projet qui n'a pas pu s'accomplir.

—Hélas! murmura Justin.

La vieille compta sept fois encore, et tomba sur le neuf de trèfle.

—Ces projets ont été renversés par de l'argent que l'on n'attendait pas, quelque chose comme une pension ou une succession.

Elle compta de nouveau sept fois, et tomba sur le dix de pique.

—Et, chose étrange! continua-t-elle, cet argent, qui ordinairement fait rire, vous fait pleurer vous!

Elle reprit son calcul, et tomba sur l'as de pique renversé.

—La lettre que je vous ai envoyée, dit-elle, vient de la jeune personne, qui est menacée de prison.

—De prison? s'écria Justin; impossible!

—Dame, les cartes sont là.... De prison, de réclusion, de séquestration.

—Au fait, murmura Justin, si on l'enlève, c'est pour la cacher.... Continuez, continuez! vous avez raison jusqu'ici.

—La lettre est arrivée au milieu d'une visite d'amis.

—Oui, c'est cela, d'amis.... et de bons amis!

La Brocante compta sept fois encore, et tomba sur la dame de pique renversée.

—Le mal vous vient, dit-elle, d'une femme brune, que celle que vous aimez croit son amie.

—Mademoiselle Suzanne de Valgeneuse, peut-être?

—Les cartes disent: Une femme brune: elles ne disent pas son nom.

Elle reprit son calcul, et tomba sur le huit de pique.

Le huit de pique était renversé.

—Ce projet manqué, c'était un mariage.

Justin était haletant: jusque-là, soit hasard, soit magie, les cartes avaient dit la vérité.

—Oh! continuez! dit-il, au nom du ciel, continuez!

Elle continua et tomba sur un des trois as placés à la suite les uns des autres.

—Oh! oh! dit-elle, complot!

Au bout de sept autres cartes, elle arriva au roi de trèfle renversé.

—Vous êtes aidé dans ce moment-ci, dit-elle, par un homme loyal, ainsi à rendre service...

—Salvator! murmura Justin; c'est le nom qu'il m'a donné.

—Mais contrarié dans ses projets! ajouta la vieille; quelque chose qu'il entreprend pour vous, à l'heure qu'il est, éprouve du retard.

—La jeune fille blonde? la jeune fille blonde? demanda Justin.

La vieille compta sept fois, et tomba sur le valet de pique.

—Oh! dit-elle, elle a été enlevée par un jeune homme brun et de mauvaises mœurs.

—Enlevée! s'écria Justin, où est-elle? et, tout ce que j'ai, je le donne!

[illegible]

—Remettez cet argent dans votre poche, dit-il à Justin; descendez, sautez sur le cheval de M. Jean Robert, partez au galop pour Versailles, et veillez à ce que personne ne [illegible] Il est sept heures et demie; [illegible] vous pourrez être [illegible] chez madame Desmarets.

—Mais.... dit Justin hésitant.

—Partez sans perdre une minute, dit Salvator, il le faut.

—Mais....

—Partez, ou je ne réponds de rien!

—Je pars, dit Justin.

Puis, en sortant:

—Soyez tranquille, cria-t-il à la Brocante, je vous reverrai!

Il descendit rapidement, prit la bride des mains de Jean Robert, sauta en selle en fils de forestier habitué dès son enfance à monter tous les chevaux, et disparut au galop par la rue Copeau, prenant le chemin le plus court pour gagner la route de Versailles.

La suite au prochain numéro. ALEX. DUMAS.

[illegible] Pour le compte de la succession Wm Jones: 3 terrains bien situés à Carrollton.
3o—Pour le compte de la succession Wm McLeod, six esclaves.
3o—Pour clore une société: le bateau à vapeur Mary Foley.
Pour plus amples détails, voir les annonces.

AVIS AUX CREANCIERS.
Succession de Robert Wiscott(?).
TOUTES les personnes ayant des réclamations contre la susdite succession sont priées de les présenter [illegible] dans le délai de dix jours.
Nlle Orléans, 11 août 1854. 12 mê 3 ou 10

Marchandises d'Espagne.
200 BARRIQUES vin de Catalogne,
25 barriques San Vicente, supérieur,
20 quarts vin de Xérès, très vieux,
120 demi-jeannes eau-de-vie de Mayorque,
400 jarres d'huile,
25 barils de graines pour les oiseaux,
15 livres de safran,
20 grosses de cartes, marque veuve San Marty,
500 rames de papier à cigarettes,
En magasin et à vendre par P. GELPI, 11 août—2f 132, Vieille Levée.

VIN rouge—80 barriques vin rouge Bordeaux, en débarquement et à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co., 12 août No 20, Vieille Levée.
HUILE de lin—60 barils en magasin et à vendre par W F VREDENBURGH & Co. 12 août No 20, Vieille Levée.
VIN BLANC—50 barils Haut Sauterne, en débarquement et à vendre par W F VREDENBURGH & Co. 12 août No 20, Vieille Levée.
CHANDELLES blanc de baleine—100 caisses [illegible] à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 12 août 20 Vieille Levée.
WHISKEY Monongahela—100 barils [illegible] Rye, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co. 12 août 20, Vieille Levée.
COUPEROSE—6 barils couperose raffinée, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co, 12 août No 20, Vieille Levée.
COCHENILLE—6 sacs cochenille, à vendre par E J HART & Co, 12 août 167, rue Tchoupitoulas.
REMEDES patentés—Les soussignés viennent de recevoir un approvisionnement des remèdes suivants: Pilules de santé de Jayne. Expectorant de Jayne. Huile de Jayne pour teindre les cheveux. Salsepareille de Townsend. Do de Jacob Townsend. Tricopherus de A. Barry. Attendu incessamment: un assortiment complet des remèdes patentés les plus célèbres, qu'ils offrent aux prix des manufactures. 12août E J HART & Co, 167, rue Tchoupitoulas.
SEL de la Rochelle—100 livres, en magasin, à vendre par E J HART & Co, 12août 167, rue Tchoupitoulas.
WHISKEY Magnolia—30 barils, en débarquement du steamer Philadelphia, à vendre par 12août E. J. HART & Co. 167, rue Tchoupitoulas.
BOUGIES de Goshen—12 barils [illegible] à vendre par 12août E. J. HART & Co, 167, rue Tchoupitoulas.
HUILE d'olive—200 paniers [illegible], à vendre par E. J. HART & Co, 12août 167, rue Tchoupitoulas.
THE Poudrong—150 demi boîtes, à vendre par E. J. HART & Co, 12août 167, rue Tchoupitoulas.
CERISES à l'eau de vie—50 caisses de la nouvelle récolte, à vendre par E. J. HART & Co, 12août 167, rue Tchoupitoulas.
PORT Ré de Londres—30 pipes, à vendre par E. J. HART & Co, 12août 167, rue Tchoupitoulas.
SARDINES—30 caisses, demi et quart de boîtes, à vendre par E J HART & Co, 12août 167, rue Tchoupitoulas.

[illegible] "Old Stephen Iron Works" [illegible]

PORCELAINE, FAIENCE, VERRERIE, &c. USTENSILES DE MENAGE, No 20—C. CARRIERE—No 20, Encoignure Condé et Madison. [illegible]

VOORHIES, GRIGGS & Co. MARCHANDS COMMISSIONNAIRES, No 15, RUE TCHOUPITOULAS, NLLE-ORLEANS. R. P. Voorhies, R. Griggs. [illegible]

Vins de table. 20 barriques vin rouge St-Julien, 70 do do Montferrand, 1831, 40 do do St-Julien, 1851. [illegible]

CENT PIASTRES DE RECOMPENSE.
IL a été perdu ou volé, à la paroisse St Jacques, ou à bord d'un bateau à vapeur, en venant à la ville, un écrin en peau de chagrin contenant les bijoux suivants:
Un gros diamant, monté en épingle, entouré d'un serpent [illegible].
Un diamant plus petit, épingle, monté sur feuilles émaillées, rouge et vert.
Trois boutons diamants, montés sur émail noir.
Un bouton à manchettes, émaillé en diamants sur émail.
Une paire de boutons à manchettes et six boutons pour gilet.
[illegible]
11 août—10 ROMAN & KEENDON(?) No 2 Front Levée

[illegible] DE RECOMPENSE.
SERONT payées à quiconque arrêtera ou logera dans l'une des prisons de la ville, l'esclave HENRIETTE, âgée d'environ 40 ans, taille d'environ 5 pieds 7 à 8 pouces, [illegible], petit nez, petits yeux et ayant l'air modeste. Henriette appartenait autrefois à M. George Schexnaildre, du Troisième District. Il est plus que probable qu'elle est cachée dans cette partie de la ville, cherchant à s'y employer. C'est une excellente blanchisseuse.
11août—4 JAS F. FRESET(?).

Aux planteurs sucriers et autres.
A VENDRE une machine à vapeur de la force de 25 chevaux. Trois machines à vapeur de la force de 15 chevaux. [illegible] S'adresser à LOUSAERE & COOK, Fonderie de la rue Julia, entre Carondelet et Baronne. 11 août—6 f3ps

A vendre à très bon marché.
DES installations et appareils complets pour un GYMNASE, que le propriétaire a reçus [illegible]. Ce gymnase conviendrait à un collège, et serait cédé aux conditions les plus avantageuses. 11 août— VICTOR, 16, rue de Chartres.

ESPRIT NEUTRE—25 demi pipes Esprit neutre [illegible] 180 barils Esprit neutre distillé, [illegible], à vendre par MAILLOT & SON, 11août—6f 134, rue des Magasins.
MADERE & OPORTO—40 quarts pipes vins de Madère, 30 quarts pipes vin d'Oporto, à vendre par MAILLOT & SON, 11août—6f 134, rue des Magasins.
VINS—30 barriques vin bon ordinaire, 30 tierçons blanc Haut Sauterne, à vendre par MAILLOT & SON, 11août—6f 134, rue des Magasins.

DEMANDE D'ESCLAVES.
TOUS les particuliers qui ont des esclaves pour vendre, soit pour la ville, soit pour la campagne, feraient bien de s'adresser au No 69, rue de la Douane [illegible]. 11août J. E. DERBEY(?), Courtier.

COLLEGE [illegible], Fausse Rivière, Pointe-Coupée, Lne.
CE Collège est situé sur la Fausse Rivière, à six milles du Mississippi, [illegible]
[illegible]
Conditions: Pension et instruction, y compris lit et literie pour l'année scolaire ....$150 00 [illegible]
[illegible]
Références: Le Très Rév. l'Archevêque de la Nouvelle-Orléans. Le Rév. Abbé Perché, Aumônier du Couvent des Dames Ursulines; [illegible]. HUBERT THIRION, Prêtre Catholique, à la Pointe-Coupée. 10 août—2m

DIVERS—A vendre par B. VALLS, No 74, rue des Magasins, [illegible] 34 barils vin de Jerez et Oporto, 150 pierres à filtrer, [illegible] amandes à coque douce, [illegible] amandes douces sans coque, 40 barils noir animal, 11 pipes genièvre de la Hollande, [illegible] 2,277,600 cigares de la Havane, [illegible] 10août

CIGARES—Un grand assortiment de Regalias, [illegible] M DE GOER & RIFFLARD [illegible]

Bon Marché! Bon Marché! T. MALLARD, 69 rue Royale. [illegible]

400 pièces de nattes blanches [illegible]

LIBRAIRIE FRANÇAISE. Veuve HEBERT & Cie, 149, RUE DE CHARTRES.
NOUVEAUTES reçues par le navire Monmouth et le steamer Star of the South:
Mémoires de Mme Lafarge,
Heures de Prison de Mme Lafarge,
Villemain—Souvenirs Contemporains,
Alfred Sudre—Histoire de la Souveraineté,
Lavallée—La Chasse au Tir,
Doctrine Saint-Simonienne,
De Belloy—Le Chevalier d'Aï,
Sterne—Tristram Shandy.
BROCHURES.
Pris au piège!
Les Chasseurs de Chevelures,
Le Briseur d'Images,
D'Artagnan, le Mousquetaire, et
Le Compagnon de la Mort, &c. &c. 7 juil—10f

JOURNAUX DE MODES. V. HEBERT & Cie. 149, rue de Chartres. AVIS AUX DAMES.
NOUS avons l'honneur d'informer les dames qui ont souscrit au Conseiller des Dames ou au Moniteur des Demoiselles, et que nous n'avions pu encore servir—que nous venons de recevoir ces deux journaux jusqu'au mois de mai inclusivement. Nota—Il reste quelques abonnements disponibles au Conseiller des Dames et au Moniteur des Demoiselles. 7 juil—15

Habillements d'Hommes, POUR L'ÉTÉ, 36 rue de Chartres.
NOUS recevons par les [illegible] Star of the South et Orizaba—Un nouvel assortiment de confections d'été pour hommes et enfans. LAGAY & LECANU, 5 mai 36 rue de Chartres.

HABILLEMENS D'ENFANS, 36, rue de Chartres. MARCHANDISES NOUVELLES.
NOUS recevons par les derniers arrivages de France et du Nord, notre assortiment de confections d'été pour enfans et jeunes gens, sur lequel nous appelons l'attention [illegible] LAGAY & LECANU, 1er av 36, rue de Chartres.

MARCHANDISES NOUVELLES Reçues par le Crescent-City.
LAGAY & LECANU, 36, rue Chartres, VIENNENT de recevoir par les derniers arrivages de France et du Nord: Le complément de leurs confections d'été pour hommes et enfants, comprenant tous les derniers genres qu'ils offrent en vente à très bas prix. 15mai

[illegible]

HUILE de [illegible] C T BUDDECKE & Co, No 100, rue Tchoupitoulas.
[illegible] C T BUDDECKE & Co, No 100 rue Tchoupitoulas.
TUYAUX pour fourneau—3 barils en débarquement et à vendre par C T BUDDECKE & Co, 100, rue Tchoupitoulas.
DAMEJEANNES—1,000 dame-jeannes de 1/2, 1, 2, 3 et 5 gallons, à vendre par C T BUDDECKE & Co, 100 rue Tchoupitoulas.
WHISKEY—50 barils Monongahela et Rye, fins et vieux, à vendre par C T BUDDECKE & Co, 100, rue Tchoupitoulas.
DAMEJEANNES—500 dame-jeannes de 1, 2, 3 et 5 gallons, en magasin et à vendre par J. LANATA, 11, rue Jefferson, 12, rue Toulouse.
SARDINES—150 caisses de sardines en boîtes, 250 caisses de sardines en demi boîtes, 100 do do en quarts de boîte. A vendre par J. LANATA, 11, Jefferson & 12, Toulouse.
XERES—[illegible] J. LANATA, 11 Jefferson, 12 Toulouse.

MAISON A LOUER.
On offre à louer une grande maison, située rue Condé No 47, et parfaitement disposée pour un magasin ou un comptoir de vins et liqueurs. [illegible] A. DEVRON(?), Rue Dumaine, entre Jefferson et Galvez. 8 août—12

AVIS.
E. J. HART & Co, annoncent à leurs clients et amis [illegible] No 167, rue Tchoupitoulas.

MARCHANDISES NOUVELLES!!! [illegible]

FRUITS—60 caisses fruits à l'eau-de-vie, en débarquement [illegible], à vendre par J. LANATA, 11 Jefferson & 12 Toulouse.
MARRONS—[illegible] J. LANATA, 11 Jefferson & 12 Toulouse.
VINS—[illegible] FDO. DE FUENTES & Co, No 22 Vieille Levée.
FRUITS AUX JUS—En débarquement de la barque Stella, de Bordeaux, 20 caisses fruits aux jus, à vendre par FDO DE FUENTES & Co, 22, Vieille Levée.
EN débarquement de la barque française Stella, de Bordeaux. 12 barriques vin blanc Haut-Sauterne, [illegible] E. LAMBERT [illegible]
TABAC—[illegible] J M CABALLERO [illegible]
CIGARES Havane—[illegible] J M CABALLERO [illegible]
100 barils vin d'Oporto. [illegible] LANATA, GANDOLFO & Co, 28, rue Jefferson.
350 paniers huile d'olive de 12 bouteilles, [illegible] LANATA, GANDOLFO & Co [illegible]

Mme CHOUBRY(?), ACCOUCHEUSE DE PARIS,
A l'HONNEUR de prévenir les Dames [illegible]

VANILLE—5 caisses vanille, à vendre par DROUSERE(?) & Co, 10 rue Bienville.
TABAC—[illegible]
PICADURA—[illegible]
[illegible]
MARCHANDISES pour le marché du Mexique, [illegible] M. DE GOER & RIFFLARD, [illegible] rue de la Douane.
CIGARES D'ALLEMAGNE—[illegible] M. DE GOER & RIFFLARD [illegible]
COTONNADES FRANCAISES—[illegible] M. DE GOER & RIFFLARD, 29, rue de la Douane.
[illegible] D. BORNIO(?) Jr. [illegible]

Avis de société.
LES soussignés ont formé, à dater du 1er août 1854, une société sous la raison de O. TALAMON & Co. ils continueront le même genre d'affaires que l'ancienne maison O. Talamon. Nouvelle-Orléans, 1er août 1854. Par pr. O. TALAMON, [illegible], CHS. TALAMON, A. DESSOMMES. 1 août—1m

TOUJOURS en [illegible] et à vendre: la marque renommée de Pikes Magnolia Whiskey. QUETROUSE & LANGSDORFF, 13 et 15, rue St-Louis.

ON demande à louer une maison bien située dans un des lieux compris entre les rues Toulouse et Canal, Royale et Rampart [illegible] 11 juil

LE DOCTEUR [illegible], Ancien externe des Hôpitaux [illegible] de Paris,
ARRIVÉ récemment à la Nouvelle-Orléans, informe les personnes [illegible]

POIS DE LA CAROLINE pour semence.—100 [illegible] F. A. GONZALES, 31 mai No 11, Front Levée, près Bienville.
AVOINE—1,000 [illegible] F. A. GONZALES, No 11, Front Levée, entre Douane et Bienville.

[illegible]

INSTITUTIONS

INSTITUT JACKSON, Pour les deux sexes.
SOUS LA DIRECTION DE MM. ED. JEOGU(?) ET A. LATOUR. 179, rue St-Louis, entre Bourbon et Rampart.
UNE institution dont [illegible]
[illegible]
BRANCHES D'INSTRUCTION: Lecture,—Ecriture,—Arithmétique,—Grammaire,—Géographie,—Histoire,—Tenue des Livres,—Français,—Espagnol,—Anglais,—Latin, Grec,—Mathématiques,—Dessin,—Musique [illegible]
CLASSES DU SOIR: Anglais,—Français,—Calcul,—Tenue des Livres.—$4 par mois.
REFERENCES: [illegible] 28 juillet—

COLLEGE DE ST JOSEPH, Bardstown, Ky.
UN professeur attaché à cette institution se trouve actuellement en cette ville [illegible]
Conditions: Nourriture, logement, chauffage, éclairage et enseignement, le tout compris .....$150 par an [illegible] 22 juillet—1m

Université de St Louis. St. Louis, Missouri.
LE vice président de cette institution, le révérend [illegible], est en ce moment à la Nlle Orléans, d'où il partira pour St Louis le 26 août. Les parents ou gardiens qui ont l'intention d'envoyer leurs enfans au collège de cette Université, feraient bien de s'adresser au Rév. [illegible].
Pension et enseignement $150
Blanchissage, raccommodage, frais de médecin, papier, plumes, &c., ... 30
[illegible] Thos. S. Elder & Co, No 101, rue Tchoupitoulas, agens de l'Université pour les États du Sud. 22 juillet—1m

INSTITUTION DE Mme DESHAYAUX(?).
[illegible]

BANQUE D'EPARGNES DE LA LOUISIANE, Au coin des rues Camp et Lafayette.
CETTE institution a été organisée en vertu d'une loi [illegible]
[illegible] W. M. GARLAND, président. Nlle Orléans, 2 août 1854.

BUGGY—On désirerait acheter un bon BUGGY de seconde main. [illegible] au bureau de l'Abeille.
QUININE—3000 onces quinine en douane et en magasin, à vendre par E. J. HART & Co, 7 août 167 rue Tchoupitoulas.
VIN—60 caisses et paniers vieux madère, sherry et champagne, [illegible] A. DE VISSER & Co, 35, Vieille Levée.
CAFÉ—[illegible] A. DE VISSER & Co, 35 Vieille Levée.
THÉ—[illegible] W. P. VREDENBURGH & Co., 7 août No 20, Vieille Levée.
THE Poudrong—150 demi-boîtes de diverses qualités, à vendre par J M MARKS & Co, 7 août 78 rue des Magasins.
SUCRE raffiné, [illegible] J M MARKS & Co, 78 rue des Magasins.
[illegible] J M MARKS & Co.
SAVONS—150 caisses [illegible] J M MARKS & Co, 78 rue des Magasins.
AMANDES—[illegible] J M MARKS & Co, 78 rue des Magasins.

Marchandises sèches pour le marché du Mexique.
RECU par les derniers arrivages de Liverpool:—[illegible] G. B. GRAHAM, 27 av 36, rue Gravier.

Magnétisme. Mme ALLIARD, SOMNAMBULE [illegible] **Spécialement pour les maladies,**
A l'honneur de prévenir le public qu'elle donne chez elle, RUE BOURBON, 282, entre Ursulines et Hôpital, et en ville, des Consultations sur toutes les maladies, de 10 heures à 3 heures. [illegible]
PRIX D'ENTRÉE: 50 cts. [illegible]

[illegible]

FABRIQUE DE BI-SULFITE DE CHAUX.
AYANT pris la direction de la Raffinerie [illegible] [illegible] EDW. SHIFF & Co, No 129, rue Commune. [illegible]

Avis aux planteurs et aux négociants.
LE soussigné a l'honneur d'annoncer aux planteurs et marchands commissionnaires, qu'il est maintenant prêt à livrer, pour la saison, du Bisulfite de Chaux [illegible] H. BONMASEL. Propriétaire des New Orleans Southern Chemical Works, Bureau au coin des rues Natchez et Tchoupitoulas.

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.
Au coin de la rue Bienville et passage de la Bourse.
LA balance des versements sera due et payable au Bureau de cette Compagnie, comme suit: [illegible] septembre 1854 [illegible] 1er janvier 1855 [illegible] avril 1855. Conformément à une résolution de la Direction, il sera fait un escompte [illegible]. Par ordre de la Direction. 29 juil BENJ. F. FLANDERS, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de Pontchartrain.
Nouvelle-Orléans, 20 juillet 1854. DES livres de souscription au capital additionnel de cette Compagnie [illegible] P M GOODWIN, Secrétaire.

HOTEL [illegible] à la Baie St-Louis. [illegible] le prix de la pension à SEPT PIASTRES PAR SEMAINE, AVEC LE VIN.

HOPITAL DE LA RUE DU CIRQUE, No 98, Entre les rues Perdido et Poydras.
CET établissement est continué dirigé par les Drs. A. MERCIER, No 148, rue du Canal, [illegible]

MUSIQUE—MUSIQUE.
LE soussigné prévient les Amateurs de musique qu'il vient de recevoir par le navire Monmouth, du Havre, un superbe assortiment de musique nouvelle: L'Etoile du Nord, par MEYERBEER. Le Nabab, par HALEVY. Colette, par CADAUX. [illegible] AUSSI—Un joli choix de nouvelles romances pour piano, en vente chez T. E. BENOIT, 77, rue de Chartres.

HOTEL DELMONICO, 25, Broadway, New-York:
Le bruit ayant couru, depuis la vente de l'édifice, que le soussigné avait fermé son Hôtel, il annonce [illegible] L. DELMONICO. 23juil—1m

EAUX DE VIE—[illegible] GENIEVRE DE HOLLANDE—10 pipes (marque de la Cloche). FROMAGES—50 boîtes de l'Ouest. VIN ROUGE—100 barriques de Catalogne, 100 caisses vin de Bordeaux. BEURRE—100 barriques de St Louis. CHANDELLES—1,000 caisses Star des marques Proctor & Gamble, M. Work et autres. CIDRE & BIERE—100 caisses bouteilles et demi bouteilles. WHISKEY—600 barils rectifié, 100 do vieux Monongahela & Bourbon, à vendre par J. J. ADAMS & Co, Grocerie, 20, Vieille Levée.

Charbon Anthracite [illegible]
Petite Maison à louer à Mandeville [illegible]
A LOUER [illegible]
A LOUER. UN MAGASIN en briques à quatre étages, [illegible] Vieille-Levée [illegible]
CHARBON de bois [illegible]
CIGARES REGALIAS [illegible] LABORDE & XIQUES(?)
DIVERS—[illegible] HENRY VALETON
EN débarquement [illegible] HENRY VALETON
AVIS. LA société existant sous NORTH FRERES & Co, [illegible]
VIN DE XERES—[illegible] No 31, rue de la Commune.

POUR LES ATTAKAPAS ET LES OPELOUSAS.
Ligne Express de l'Eclair (Lightning), sur la route de la malle des Etats-Unis, No 7719.
CETTE ligne venant d'être nouvellement installée et disposée de manière à satisfaire les voyageurs des Attakapas et des Opelousas, partira de Donaldsonville tous les mardis, jeudis et samedis, à 7 heures du matin et sera servie par des voitures à quatre chevaux. Elle se relaiera de bateau à vapeur FRANCIS JONES, qui tire peu d'eau, est installé à recevoir convenablement des passagers et doit faire le trajet de la Maison du Lac sur le lac Verret à la Nouvelle-Ibérie; puis, les passagers seront transportés de là à Washington en voitures à quatre roues. Au retour, le départ aura lieu de Washington [illegible], à 7 heures du matin. M. PRICE espère, par l'attention qu'il portera au confort des passagers, mériter le patronage du public. Les officiers du steamboat Francis Jones surveilleront attentivement à ce que les marchandises soient délivrées à leur destination. P. S.—Tous les deux jours, une voiture à quatre chevaux partira de Donaldsonville pour Thibodauxville. Pour plus amples informations, s'adresser à M. Prince, à l'Hôtel de France, à Donaldsonville. J. B. PRICE, Propriétaire. Franklin, 5 juillet 1854. 10juillet—3m

Banque des Citoyens de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 4 août 1854. UN dividende de quatre pour cent a été déclaré sur le capital actif de la banque, payable aux porteurs d'actions au comptoir, lundi, le 14 courant. Par ordre de la Direction. E. ROUSSEAU, Caissier.

CHROMO-DUROPHANE SICCATIF BRILLANT,
Pour la mise en couleur des appartements en toutes nuances, SANS FROTTAGE.
CE produit, inventé par le célèbre chimiste Viard, de Paris, a eu, depuis plusieurs années, un grand succès en France et à l'étranger. [illegible] Le CHROMO-DUROPHANE s'emploie comme de la peinture ordinaire, et sèche en deux heures. [illegible] Seul dépôt à la Nouvelle-Orléans, rue Bourbon No 134, chez R. HOTIER(?), peintre. NOTA—Des ouvriers sont attachés à l'établissement pour la mise en couleur des appartements. 24 mai—3 m

CONSULAT DE FRANCE. AVIS MENSUEL.—AOUT 1854.
SONT invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent: André, Noël; Barthès, serrurier; [illegible]; Gilbert, coiffeur; Granger, Auguste; [illegible]
La Chancellerie du Consulat de France, située rue Royale, No 162, entre St-Louis et Conti, est ouverte tous les jours, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. 3août

CHAMPAGNE—50 paniers de la marque du "Ship" sous les clés de la Douane, ayant droit au drawback, à vendre par HENRY VALETON, 90, St-Louis.
KIRSCH et Absinthe Suisses—50 caisses [illegible], à vendre par HENRY VALETON, 90 St Louis.
VIN BLANC en caisses—100 caisses Haut-Sauterne, à vendre par HENRY VALETON, 90, St-Louis.
FROMAGE PARMESAN—[illegible] HENRY VALETON, 90, St-Louis.
CHANGE SUR FRANCE—Traites à vendre, payables sur Paris ou Bordeaux, à la convenance des acheteurs. J J TARDIEU(?), 31, Vieille Levée.
30 CAISSES de 12 paniers fruits à l'eau de vie assortis. 10 caisses de 12 paniers fruits au jus assortis. En débarquement du navire Stella, de Bordeaux, à vendre par V. & E. MAIGNAN, 65, rue St-Louis.
24 BARRIQUES vin rouge vieux Margaux, pour familles. En débarquement du navire Stella, de Bordeaux, à vendre par V. & E. MAIGNAN, 65, rue St Louis.
DIVERS—En magasin et à vendre par le soussigné: [illegible] CHARLES CAVAROC, 26, rue Bienville.
COGNAC—En magasin et sous les clés de la Douane: [illegible] CHARLES CAVAROC, 26, rue Bienville.
CHAMPAGNE—[illegible] SOSTHENE THOMAS, 9 rue Gravier.
EAU DE VIE de Cognac—[illegible] SOSTHENE THOMAS, 9 rue Gravier.
CHAMPIGNONS [illegible] SOSTHENE THOMAS, 9, rue Gravier.

TAPIS, NATTES, Toiles Cirées, 22, rue de Chartres.
TAPISSERIES [illegible] S. BROUSSEAU & Co.

[illegible] JUAN Y. DE EGANA, 67, rue Bienville.
[illegible] JUAN Y. DE EGANA.
[illegible] THOMAS PINET & Co, 24 rue Conti.
[illegible] THOMAS PINET & Co, 24 rue Conti.

MARCHANDISES SECHES. [illegible] NORTH BROTHERS & Co.

AVIS. J. CASSERGUE, marchand-tailleur, a transporté son établissement du No. 108, rue Royale, au No. 77, [illegible], entre Union et Perdido, 1er district. 17 juil CASSERGUE, Marchand-tailleur.

J. CASSERGUE, MARCHAND TAILLEUR, No 77 [illegible]

PAPIER PEINT!! BORDURES—DEVANTS DE LIT. [illegible]

[illegible]